La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Les parts sociales des banques mutualistes

Votre conseiller vous a proposé d'en acheter pour « devenir sociétaire » ? Voici ce que sont vraiment les parts sociales, ce qu'elles rapportent et leurs limites. En 4 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

En achetant des parts sociales, vous devenez **sociétaire** (copropriétaire) de votre banque mutualiste.

02

Elles versent un **dividende** modeste chaque année (souvent **2 % à 3 %** environ), non garanti.

03

Points faibles : **liquidité lente** et **pas de plus-value**, remboursées à leur valeur d'achat.

CAS PRATIQUE

Et les impôts ?

Les dividendes reçus	**Soumis à la flat tax de 31,4 % (depuis 2026)**
Le remboursement des parts	**Pas d'impôt (pas de plus-value)**

EN CLAIR

sociétaire » n'est pas « actionnaire

Un **actionnaire** mise sur la hausse du cours et peut revendre en Bourse à tout moment. Un **sociétaire**, lui, détient une part à valeur **fixe**, touche un dividende, vote à l'AG, mais ne spécule pas. L'esprit est **mutualiste** : participer, pas parier.

LE PIÈGE À ÉVITER

⚠ Le point de vigilance : **les parts sociales** ne sont pas couvertes par le fonds de garantie des dépôts **(les 100 000 € qui protègent vos comptes). En cas de défaillance de la banque, elles présentent un** risque de perte en capital**. C'est un placement prudent, mais** pas sans risque**.**

À RETENIR

- Parts sociales = devenir **sociétaire** de sa banque, dividende modeste (~2-3 %).
- Valeur **fixe** (ni gain, ni perte de marché) et **liquidité lente**.
- **Non garanties** par le fonds de garantie des dépôts : un risque à connaître.